

REGLEMENT INTERIEUR LA FOIRE de la PA &TATE

Mise en place d'un dispositif qui devra respecter la réglementation et assurer la sécurité du public.

1 .INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire auprès de l'association. Les exposants doivent être en possession :

- D'une assurance
- D'un extrait d'inscription au registre des Métiers ou de Commerce
- D'une pièce d'identité

Le règlement se fait à l'inscription, les « retours » sont payants

Les véhicules de plus de 3,5 T PTC ne sont pas admis sur le terrain

Un minimum de 2 m linéaire est obligatoire

2. INSTALLATION

L'installation des stands doit avoir lieu impérativement entre 6h30 et 9h du matin sauf autorisation expresse des organisateurs. Afin d'assurer la sécurité des exposants et du public, aucun véhicule motorisé quel qu'il soit n'est autorisé dans la zone réservée à la manifestation de 9h00 à 18h00.

Afin d'éviter tout litige et assurer la sécurité des personnes, les métrages indiqués au sol, ainsi que les passages tels qu'ils ont été définis et matérialisés, doivent être impérativement respectés en tenant compte des avancés qui ne doivent dépasser la ligne de front.

3. Emplacement

Seule l'association fait autorité en matière d'acceptation des exposants, de leur emplacement dans la foire.

Dans sa décision pour la répartition des emplacements l'organisation tient compte à la fois de ses propres impératifs et des intérêts de chacun.

4. DEMONTAGE

Le démontage des stands doit avoir lieu entre 17h00 et 19h00. Chaque exposant s'engage à libérer son emplacement de tous détritrus à l'issue de la manifestation.

5. Dispositions

Aucune responsabilité ne pourra être retenue, ni de recours engagé contre l'association PA & TATE en cas d'accident, incidents et dommages de toute nature qui pourraient survenir du fait de l'exposant, de son personnel ou de ses biens (tels que matériel, marchandises, etc.).

Document à retourner avec votre inscription

J'accepte la totalité du règlement interne de la foire 2019,

Date, signature, précédé de la mention « lu et approuvé »